Escroquerie aux annonces de location de chalets

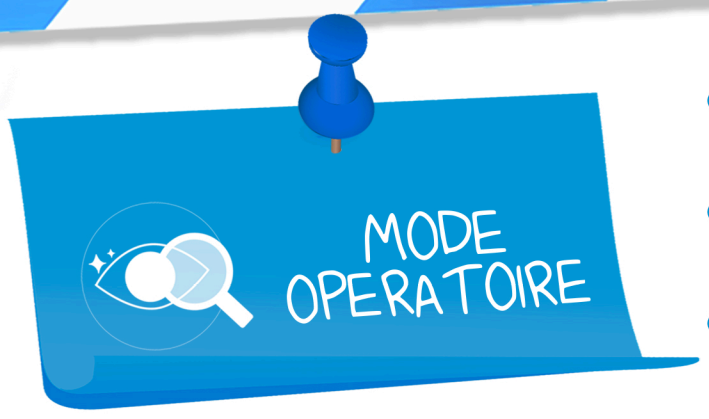

- L'escroc publie une annonce de location sur un site spécialisé ou crée un faux site internet de location de chalet.
- Lorsqu'une personne se montre intéressée, le faux loueur lui demande de régler les frais de location à l'avance.
- Lorsque les victimes souhaitent récupérer les clés, l'escroc ne répond plus aux communications.

- Vérifiez que l'adresse de la location existe bien et qu'elle corresponde aux photos du chalet.
- Vérifiez si l'annonce existe sur un autre site internet avec des coordonnées différentes de contact.
- Ignorez les annonces pour lesquelles le propriétaire du bien signale être à l'étranger ou à l'hopital et ne peut se déplacer en personne.
- Vérifiez que le lien internet est bien correct et qu'il ne s'agit pas d'une usurpation. Les escrocs fournissent souvent un faux site internet pour le paiement.
- Méfiez-vous des versements de fonds à l'étranger pour un bien qui se trouve en Suisse et utilisez les moyens de paiement sécurisés.
- Sous prétexte d'avantages financiers, les escrocs tentent d'obtenir un paiement en direct. N'acceptez pas d'entrer en contact avec l'annonceur en dehors de la plateforme de location.

- Contactez immédiatement votre banque pour bloquer la transaction ou demandez un rappel de fonds.
- Contactez la plateforme de location pour signaler l'escroquerie.
- Collectez le maximum d'informations sur l'escroquerie et déposez une plainte pénale.